

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

PLASTICS VALLEE FC

La commission ne peut pas accepter votre demande de faire évoluer un muté supplémentaire dans votre équipe 2 lors de la saison 2020/2021. Vous n'apparaissez pas dans la liste de la LAuRAfoot parue sur le PV Ligue du 2 Juillet 2020 comme club ayant droit à avoir un ou deux mutés supplémentaires.

La commission vous demande de vous rapprocher de la Commission du Statut de l'Arbitrage de la LAuRAfoot.

La commission rappelle aux clubs du District de l'Ain ayant droit à un ou deux mutés supplémentaires qu'ils doivent communiquer au District l'équipe qui sera concernée avant le début des compétitions.

Toute demande postérieure sera malheureusement refusée.